

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Déclaration de Maladie

N° W19-496300

Maladie

Dentaire

Optique

26730

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1113

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

NAZARI BELGALEM

Date de naissance :

01-01-1954

Adresse :

RESIDENCE ALHAYAT Bd. RUE IBN ALMOATAZ,  
ETAGE 2, APP 5 - BELVEDERE - CASA

Tél. :

0668112028 Total des frais engagés : 4050,00

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age :

Enfan

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'até médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 27/04/2020

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie

N° W19-496300

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.  
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Matricule : 1113

Nom de l'adhérent(e) : NAZARI

Total des frais engagés : 4050,00

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17.4.20	Gtf	1	250,-	INP : 091000802 Dr. FDILI ALAOUI M.D. Ophthalmologiste fa Rés. Casa Anfa Bir Bou Hayane 022 46.41.18
	Koford		100	

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<b>OPTI VERDUN</b> Opticienne Optométriste Rue Ahmed Quahbi N°8 Bordeaux Verdun Casablanca Fak. 15 22 27 33 18 - GSM: 06 67 30 54 44	25/04/2020			1 montre 1 V 408 1 V 408		200,00 150,00 150,00 370,00 Dt

#### **VOLET ADHERENT**

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE**

Docteur FDILI ALAOUI M'hamed

Maladies & Chirurgie des Yeux

Maître ès Sciences Médicales

Chef de clinique à la faculté de médecine de Grenoble

Interne du C.H.U de Grenoble ( France )



Sur Rendez Vous

الدكتور فضيلي علوي احمد

طب و جراحة العيون

أستاذ في العلوم الطبية

رئيس سابق بجامعة كلية الطب بكورنيل فرنسا

طبيب داخلي سابق بالمستشفى الجامعي بكورنيل

بالموعد

Casablanca, le: 17. 6. 2020 الدار البيضاء في:

NA FARA Fatima

Lunette :

Bon progrès

lent. CD : +0,75 (-0,75 à 90)

OU : +0,50.

PRES. - OU : add +2,50

~~OPTI VERDUN~~  
Opticienne Optométriste  
Rue Ahmed Ouahbi N°8  
Bordeaux Verdun - Casablanca  
Tél./Fax: 05 22 29 33 18 - GSM: 06 67 10 8... 41

~~Dr. FDILI ALAOUI M'hamed~~  
~~Ophthalmologiste~~  
~~Bd. Anfa Rés. Casa - Anfa~~  
~~79 Rue Jaber Bnou Hayane~~  
~~Casablanca - Tel: 022 48.41.18~~

Bd d'Anfa, en face de la commune Sidi Belyout,  
Rés. Casa Anfa, 79 Angle Rue Jaber Bnou Hayane  
Casablanca. ☎: 05 22 48 41 18

شارع آنفا، أمام جماعة سيدي بلوط.  
إقامة الدار البيضاء - آنفا، 79، زاوية زنقة جابر ابن حبان،  
الدار البيضاء. 0522 48 41 18: ☎



# OPTI VERDUN

## FACTURE

N° 009305

Date 25/04/2020

Mrs NAZARI FATIMA

Qté	Designation	Montant
1	Monture A	200,00
1	Verre 408 OD : +0,75 (-0,25 à 90)	1500,00
1	Verre 408 OC : +0,50 Add : ODC : +2,50 Verres progressif DIAMÉTRU spécial FORT	1500,00
Total HT	ICE: 0017088900085	
Total TTC	INPE: 095001343	3200,00

Arrêté la présente facture à la somme de trois mille  
Sept cent dirhams

OPTI VERDUN  
Opticienne Opticien Opticienne  
Rue Ahmed Ouahbi N°8  
Bordeaux Verdun - Casablanca  
Tél./Fax: 05 22 27 33 18 - GSM: 06 67 80 94 49